

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2026

présenté par

Mme Belluco, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Développement des entreprises et régulations	467 742	0	0
Plan France Très haut débit	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	467 742	467 742
Stratégies économiques	0	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0	0
TOTAUX	467 742	467 742	
SOLDE	0	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi SREN attribue de nouvelles compétences à l'ARCEP, notamment en termes de contrôle des services cloud et d'émergence de l'intermédiation de données.

Ces nouvelles compétences engendrent un accroissement de la charge de travail des (seulement !) 182 ETPT de l'ARCEP. Le plafond d'emplois n'a pourtant pas augmenté entre les PLF 2023 et 2024, malgré une demande de l'ARCEP en ce sens (et avec les moyens financiers afférents).

Cet amendement demande donc l'augmentation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement permettant la hausse de 5 ETPT à l'ARCEP pour 2024. Pour assurer la recevabilité budgétaire, l'action n°13 "Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)" du programme 134 - Développement des entreprises et régulations est abondé de 467 742 euros, tandis que l'action n°6 "Action régionale" du programme 220 - Statistiques et études économiques est réduite à due concurrence.

Néanmoins il reste préférable de maintenir les crédits prévus et le groupe écologiste invite le Gouvernement à lever cette contrepartie.